

Chers parents,

Reconnue comme seule association officielle de parents d'élèves par l'Enseignement catholique, l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (A.P.E.L.) dispose d'une place spécifique et privilégiée au sein de l'établissement scolaire. Membres à part entière de la communauté éducative, les parents sont des partenaires de l'établissement, et participent à ce titre, au travers de leurs représentants, à son fonctionnement.

L'A.P.E.L. assure **trois grandes missions** :

- **La représentation des parents**, qu'elle assure au sein des instances de fonctionnement de l'établissement : organisme de gestion de l'établissement (OGEC), conseil d'établissement, conseils de classe avec les parents correspondants, conseils de discipline, commission restauration. Mais elle l'assure également au quotidien, en faisant le lien entre les parents et les responsables de l'établissement.
- **La participation à l'animation et à la vie de l'établissement** : accueil des nouveaux parents, accompagnement des parents correspondants, organisation du marché de Noël et de la kermesse, publication du recueil des recettes des familles du Groupe scolaire, organisation d'un vide-grenier, présence au conseil d'administration de l'OGEC, etc. L'A.P.E.L. contribue ainsi au dynamisme de l'établissement et joue un rôle de lien en permettant à tous les parents de s'associer d'une manière ou d'une autre à ces activités.
- **L'apport d'une aide concrète à la scolarité et à l'éducation** : organisation avec l'établissement de conférences, création d'un BDI au collège dont l'animation par des parents bénévoles formés permet d'aider les jeunes à réfléchir à leur projet d'orientation scolaire. Les familles bénéficient également, grâce à leur adhésion à l'A.P.E.L. de l'établissement, de l'abonnement au magazine Famille & éducation, de l'accès au site internet [www.apel.fr](http://www.apel.fr), à la plateforme téléphonique A.P.E.L.

La cotisation A.P.E.L. restera à 25 euros cette prochaine année et 9 euros si déjà adhérent dans un autre établissement. Les cotisations de l'année passée ont notamment servi à :

- Des participations aux voyages sur les trois sites.
- L'achat de matériel pour le BDI.
- Financer des cadeaux de remise de prix,
- L'organisation de goûters lors de différentes manifestations (cross, carnaval,...).
- Financer des conférences sur l'orientation auprès des jeunes et des professeurs.
- Des aides financières pour divers projets scolaires proposés par les équipes pédagogiques.
- Etc... !

Vos suggestions, votre participation sont très importantes. Vos cotisations permettent de soutenir les actions de l'A.P.E.L. et d'y participer financièrement. Votre aide peut s'effectuer en rejoignant l'équipe du conseil d'administration ou lors d'actions ponctuelles.

**Chaque classe a besoin de parents correspondants.** Les équipes de pastorale et de catéchèse sont prêtes à vous accueillir pour animer ou participer à des groupes de réflexion et de débat ou de préparation aux sacrements.

Toute l'équipe de l'A.P.E.L. vous remercie par avance de l'aide que vous apporterez aux enfants et à l'établissement par votre soutien.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Cécile DUCROS  
Présidente A.P.E.L.